

# LES TEMPS NOUVEAUX

SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

Paraissant tous les samedis

## SOMMAIRE

- AUTRES TEMPS... MÊMES MŒURS, **H. Hauser.**  
 BONS NÈGRES, **Urbain Gohier.**  
 LA MISÈRE N'EST PAS RÉVOLUTIONNAIRE, **Thorold Rogers.**  
 L'INEXORABLE RÉALITÉ, **Séverine.**  
 UNE INSURRECTION, **Camille Mauclair.**  
 BIBLIOGRAPHIE.

## AUTRES TEMPS... MÊMES MŒURS

« Perpétuel et irrévocable ! » Vaine formule qui ne devait pas assurer à l'édit une vie plus longue ou du moins plus paisible qu'à ses aînés. Elaboré uniquement à la suite d'une entente entre le pouvoir royal, les autorités municipales de Lyon et le corps des maîtres, sans que les ouvriers eussent été ni consultés ni même entendus, il ne pouvait être accepté comme une solution que par l'une des parties.

Enregistré à la Chambre des vacations le 4 septembre, il devait être publié par cri public à la fois à Paris et à Lyon, « à ce que les maîtres imprimeurs, compagnons et apprentis n'en pussent prétendre cause d'ignorance ». Par lettres adressées au sénéchal de Lyon et données en la Chambre le 22 septembre, le roi constate « que la publication a été faite au-dit elos Bruneau, et reste seulement à la faire en notre dite ville de Lyon » ; il ordonne qu'elle ait lieu dans cette ville.

Or, dès le 1<sup>er</sup> octobre, le procureur du roi était obligé de présenter requête à la même Chambre : il était, en effet, « averti que, en haine de l'édit, aucuns des compagnons imprimeurs auraient commencé à faire monopoles et assemblés illicites avec armes : et que, même ledit jour de la publication (17 septembre), lesdits

compagnons imprimeurs auraient voulu outrager l'un desdits maîtres qui ont délibéré se régler suivant ledit édit ». Le procureur du roi demandait que les maîtres imprimeurs et libraires de Paris fussent autorisés à élire un procureur-syndic, chargé de poursuivre, par les voies de droit, l'exécution de l'édit, et de faire informer contre les contrevenants. La Chambre fit droit à cette requête.

Des scènes analogues se passèrent à Lyon, où l'édit fut enregistré en décembre. En dépit des nombreux édits qui leur interdisaient de se coaliser, de se « monopoliser », d'avoir « bourse commune » pour plaider, les compagnons de Paris et de Lyon réussirent à s'entendre et à présenter au parlement une requête collective, dirigée contre l'édit de Gaillon. Cette pièce est fort curieuse, car elle exprime les sentiments, les colères, les rancunes de la classe ouvrière, avec une violence qu'on s'étonne de trouver dans un document si ancien. Ce n'est pas un simple exposé de souffrances individuelles, c'est un acte d'accusation contre le capitalisme ; et les patrons y sont dénoncés comme des exploités, s'engraissant de « la sueur », — le mot y est, — de ceux qui les font vivre par leur travail.

Nulla part, dans aucun texte du seizième siècle, je ne trouve aussi nettement exposée, en termes aussi précis, l'antithèse, chère aux socialistes modernes, du capital et du travail : frères ennemis qui devraient collaborer pacifiquement à l'œuvre commune et qui ne songent qu'à s'entrecombattre.

« Si l'on a jamais, disent les compagnons, remarqué en aucuns états et métiers les maîtres et supérieurs tâcher, par infinis moyens, de subjuguier, assujettir et traiter avec toute rigueur et servitude les compagnons et domestiques de leur vacation, cela a été pratiqué de tout temps et à présent en l'art d'imprimerie, en laquelle les libraires et imprimeurs (et notamment de la ville de Lyon) ont toujours recherché toutes voies obliques et dressé tous leurs engins pour opprimer et vilement asservir les compagnons. »

Et, cependant, que ferait le capital sans l'alliance féconde du travail ? Dans l'imprimerie, en particulier, « les compagnons font société

traiter avec ménagement et à faire pencher un siècle et demi peser sur leurs descendants le joug d'une légalisation savamment machinée. Quelques-uns d'entre eux ne se sont pas encore relevés de cet écrasement.

THOROLD ROGERS.

(Interprétation économique de l'histoire, pages 3-84; Guillaumin, éditeur, 14, rue Richelieu.)

avec les maîtres et sont les vrais imprimeurs à proprement parler : là où la plupart des libraires et maîtres prétendus sont plutôt marchands, fournissant les matières, outils ou instruments », c'est-à-dire le capital. Ne croirait-on pas entendre un leader socialiste fustigeant les actionnaires d'une grande compagnie?

Ce sont ces travailleurs qui ont acquis aux maîtres et leur « acquièrent journellement de grandes et honorables richesses, au prix de leur sueur et industrie merveilleuse; et même plus souvent de leur sang ». Car, si les compagnons « peuvent suffire aux fatigues extrêmes de leur état si violent, ils n'en rapportent en leur vieillesse, chargés de femmes et d'enfants, pour tout loyer et récompense, que pauvreté, gouttes et autres maladies causées par les travaux incroyables qu'ils ont été contraints d'endurer ».

Les auteurs du factum se complaisent à développer ce tableau dramatique : d'une part, le maître enrichi et heureux; d'autre part, le compagnon au travail auquel il doit sa fortune misérable et épuisé! « Chacun a pu voir par toute la France et ailleurs plusieurs libraires et maîtres imprimeurs parvenir à de grandes richesses et facultés; aussi l'on ne voit que trop d'exemples de pauvres compagnons imprimeurs réduits après une longue servitude en une nécessité calamiteuse et indigne, après avoir consommé leur âge, jeunesse et industrie audit état. » Ici, les compagnons à qui ne reste plus « qu'une vie pénible et comme une fièvre continue »; là, les libraires qui, « avec un grand repos de corps et d'esprit, doublent et triplent quelquefois leur argent au bout de l'année ». A en croire les ouvriers, il suffirait, pour arriver à ce résultat, de vendre trois deniers la feuille d'impression (c'est le prix fixé par l'édit de 1571); or, beaucoup la vendent plus de quatre. Ils s'enrichissent donc en prélevant un véritable impôt sur le travail, par « leur avarice immodérée et désir de gain excessif, qui est pour le moins 150 0/0. Enorme à Paris, cette marge entre le prix de revient et le prix de vente est encore plus grande à Lyon, où l'encre, le papier et les caractères sont à meilleur marché et où les ouvriers sont soumis à un travail plus écrasant. » Les compagnons de Paris se plaignent justement d'être sujets à rendre pour tout le jour 2.650 feuilles... A plus forte raison ceux de Lyon ont matière de se douloir et désespérer, étant astreints à rendre chaque jour 3.350 feuilles, ce qui surpasse toute créance. » Pour faire face à ces exigences, les typographes lyonnais sont forcés d'être « debout depuis deux heures après minuit jusque environ huit ou neuf heures du soir, tant hiver que l'été », ce qui, en retranchant le temps des repas, donne encore seize à dix-sept heures de travail! Encore ce travail, les maîtres voudraient-ils le leur enlever en s'adressant à la main-d'œuvre étrangère, qui est moins chère. « Il y a des libraires à Lyon si acharnés qu'ils ont songé un moyen et déjà commencent à le prati-

quer pour rendre vos arrêts (qui ne seront donnés à leur appétit) illusoires, qui est de faire imprimer à Montluel, Genève, Lausanne et ailleurs », en mettant le nom de Lyon sur la feuille de titre.

Ici les ouvriers, on le voit, confirment un fait signalé par le roi dans son édit, mais ils n'en donnent pas la même interprétation. Les maîtres, disent-ils, sont si après au gain « qu'ils aiment plus cher de voir la ruine des compagnons et de l'imprimerie en France, pour l'avancer en pays étranger, que d'y voir fleurir les lettres, études et imprimerie, et en s'enrichissant faire gagner avec si grand travail la vie auxdits pauvres compagnons et à leur famille ».

La preuve que la cherté des livres a pour cause les bénéfices excessifs prélevés par les vendeurs, c'est que les libraires de Genève, d'Anvers, d'Allemagne, les vendent meilleur marché, « combien qu'ils soient contraints de se servir de nos papiers, encre, caractères et fondeurs »; mais « ils se contentent de médiocre et honnête profit ». — Il est visible que les compagnons ici ne montrent qu'une des deux faces de la question; ils ne disent pas que les libraires genevois, flamands ou allemands, paient leurs ouvriers moins cher que les libraires français; c'est pourtant ce qui ressort avec toute évidence de ce fait que les maîtres lyonnais trouvent avantage à faire imprimer à l'étranger. Quoi qu'il en soit, il semble bien que les compagnons étaient dans leur droit quand ils avançaient que leurs salaires étaient insuffisants et que les maîtres prélevaient un bénéfice sur la partie du salaire qui était payable en aliments; car ils ont ici pour garants des arrêts du parlement, donnés tant à Paris qu'aux grands jours de Moulins.

L'un de ces arrêts disait par exemple : « Si les maîtres se fussent voulu contenter du gain qu'ils avaient accoutumé de faire, qui toutefois était immodéré et excessif, voulu nourrir les pauvres appelants (de la sueur et industrie desquels ils jouissent) ainsi qu'ils doivent, et les entretenir en leurs droits, notre Cour n'eût été empêchée en leurs différends. » Les compagnons font remarquer avec beaucoup d'à-propos que la Cour appelle « droits » ce que les maîtres qualifient de « gourmandise ». Au même arrêt est faite mention d'un « quidam, maître imprimeur, notamment de Lyon, lequel, dès l'année 1536, voulait retrancher la nourriture accoutumée desdits compagnons, depuis condamné par arrêt du conseil privé, comme aussi de la désordonnée avarice desdits maîtres, ne tâchant que de s'enrichir et ranger à l'aumône lesdits compagnons et leurs familles »; car ce sont les propres mots dudit arrêt. Mais les maîtres « suscitèrent leurs apprentis pour rendre ledit arrêt illusoire » et le firent annuler par les ordonnances de 1542 et 1544.

Tout cela, les pauvres compagnons — ce sont eux qui parlent — l'auraient encore supporté,

« si aucuns libraires et maîtres imprimeurs pouvaient borner leur cupidité et animosité par quelques richesses, sans les vouloir ranger en une condition vile et barbare, et par manière de dire à un désespoir ». Mais le dernier édit, « subrepticement obtenu », menaça de mettre le comble à leurs maux : « Non seulement les pauvres compagnons doivent craindre leur certaine misère et ruine totale; mais aussi toute personne qui a l'esprit marqué de quelque gentillesse, l'anéantissement, diminution, voire la disparition et abolition dernière de l'art d'imprimerie. »